

## PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

**17 JUIN 2020**

**Note: Selon l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, il est mentionné que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.**

Les membres présents du conseil de la MRC de Témiscamingue siègent en présentiel, sauf Mesdames Coderre et Noël et Messieurs Laverdière et Young qui sont présents en visioconférence (Microsoft Teams).

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 17 JUIN 2020, à 19 h 52**, à laquelle :

#### **SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

#### **TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

#### **SONT ABSENTS :**

M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service  
d'aménagement  
M<sup>me</sup> Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au  
développement du territoire  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice des ressources financières,  
humaines et matérielles  
M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et  
responsable de la gestion des matières  
résiduelles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-  
trésorière  
M<sup>me</sup> Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice aux communications  
et de la promotion du territoire

**N. B. :** Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 45.

### **06-20-233**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 52 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 et jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### 06-20-234

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
appuyé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après la modification suivante :

« Monsieur Ouellet précise que dans le secteur sud, la Corporation du Long Saut a un intérêt à reprendre le mandat de la Chambre de commerce de Témiscaming-Kipawa... » pour « Monsieur Ouellet précise que dans le secteur sud, la Corporation du Long Saut souhaite diversifier ses activités et qu'à ce titre, elle souhaite prendre contact avec la Chambre de commerce de Témiscaming-Kipawa... »

#### Information

#### **MOT DE LA PRÉFÈTE.**

Madame Bolduc invite les élus à réfléchir sur l'avenir. La crise actuelle démontre les avantages mais aussi et surtout les limites de certaines de nos fonctionnements et il faut dès maintenant anticiper qu'après la crise sanitaire, viendra la crise économique et par la suite, la crise des finances publiques. Comme leaders et administrateurs publics, nous avons le devoir de réfléchir, dès maintenant, à la suite des choses et à voir autrement différentes sphères d'activités, que ce soit le développement, nos modes de consommation à tous les niveaux ou notre mode de fonctionnement comme milieu municipal ou territorial.

Les leaders municipaux doivent être en avant de la parade. Il faut donc mettre de l'avant, dès maintenant, des valeurs de solidarité, de coopération et de respect des valeurs qui ont un impact sur la qualité de vie dans nos milieux et sur la qualité des biens proposés aux consommateurs.

Finalement, ce que l'on sait, c'est que ce sont les communautés qui sauront remettre les valeurs en avant-scène qui se démarqueront dans l'avenir. Comment apprendre de la pandémie ? C'est de demeurer un territoire leader. La préfète rappelle aux élus municipaux qu'ils ont de l'influence, qu'il faut continuer de donner sa place au Témiscamingue et mettre de l'avant ce qui nous caractérise comme territoire, comme milieu de vie.

**Information**     **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

**Information**     **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

Madame Bolduc fait état des derniers développements concernant le projet ONIMIKI, notamment sur l'échange de correspondance avec la Présidente-directrice générale d'Hydro-Québec.

La préfète fait aussi un retour sur la rencontre avec la municipalité de Kipawa qui s'est tenue tout dernièrement. Divers sujets étaient abordés, dont le projet ONIMIKI, ce qui a permis de bien comprendre les préoccupations des élus de cette municipalité. En fait, la municipalité souhaite être aux premières loges dans le développement de ce projet, leur communauté étant la première impactée.

M. Young se dit satisfait de cette rencontre et réitère que leur municipalité n'est pas contre le projet mais veut tout simplement être impliqué dans la démarche, avec l'ensemble des partenaires, soit la MRC et les communautés autochtones. M<sup>me</sup> Bolduc précise que désormais, la municipalité de Kipawa sera impliquée dans les discussions, tout comme la ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel.

**Information**     **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).**

Le mécontentement majeur de toutes les MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est souligné par la préfète, alors que la Conférence des préfets, lors de l'annonce gouvernementale de la province où aucun projet de la région n'a été retenu, a interpellé le ministre Pierre Fitzgibbon. Ce dernier a pris l'engagement publiquement, qu'il desservirait la région, en Internet haute vitesse, dans l'éventualité où aucun projet ne soit retenu, auprès des programmes fédéraux.

M. Drouin rappelle qu'il faut être attentif sur la couverture Internet haute vitesse perçue par les différentes instances, comparativement à la réelle couverture.

« Par ailleurs, M. Alexandre Binette, président du GIRAT, informe les membres du conseil que trois sites MESO seront installés sous peu, soit sur les territoires de Laforce, Latulipe-et-Gaboury et à Moffet. »

Enfin, les membres discutent de la pertinence de déclarer les Services d'Internet Haute Vitesse à titre de service essentiel pour la société.

06-20-235

### **ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le développement et toutes les performances du Témiscamingue, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**une portion importante du territoire de la MRC et 30% de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service Internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

**CONSIDÉRANT QUE** les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

**CONSIDÉRANT** un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Roy  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire témiscamien et plus globalement dans les régions mal desservies.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

---

M<sup>me</sup> Bolduc rappelle qu'au niveau de la Planification stratégique du Témiscamingue, des actions sont propres à la MRC, alors qu'une forte majorité de celles-ci interpellent, à divers niveaux, la MRC. Elle propose donc, pour les prochaines séances du conseil, de renommer ce point pour « Suivi de la stratégie d'attraction et des pôles d'excellence ».

Les membres du conseil sont en accord. M. Binette souligne que le Comité de suivi de la PST est un beau lieu d'échanges et de concertation. La préfète rappelle, qu'effectivement, c'est un bel endroit pour la concertation et que la MRC finance une grande majorité des actions identifiées dans la Planification.

**Information      SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ.**

M<sup>me</sup> Bolduc précise que le fonds pour la revitalisation des milieux sera bientôt disponible, le point est inscrit un peu plus loin pour la présente rencontre. Il sera alors important de réunir les communautés concernées afin qu'elles soient à l'avant-scène et actives dans le choix des actions à porter.

**Information      ENJEU PONCTUEL: CRISE DE LA COVID-19.**

M<sup>me</sup> Bolduc souligne l'apport du comité de suivi de la Covid-19 pour leur proactivité et leur soutien dans la crise. Elle remercie chacun des membres, soit M<sup>me</sup> Lyne Ash, M. Daniel Barrette, M. Michel Roy et M. Yves Ouellet pour leur contribution.

Concernant l'Infolettre produite en temps de la crise, celle-ci se terminera cette semaine et fera place à une infolettre sur les activités de la semaine, pour tenir informer les élus sur le suivi des différents dossiers.

**Information      ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.**

M. Barrette fait état de l'avancement du dossier. Malgré le ralentissement du projet, en raison de la Covid, celui-ci a tout de même progressé dans les dernières semaines, alors que des rencontres ont eu lieu avec le comité de gestion.

Il rappelle l'échange téléphonique tenue, à la mi-mars, avec la préfète de la MRC de Pontiac, qui pilote un dossier similaire. Il avait alors été question qu'une délégation du Témiscamingue puisse aller les rencontrer pour discuter avec des représentants de Piscine Pontiac. Or, la Covid est venu changer les plans.

M. Barrette explique qu'au Pontiac, le modèle de gestion retenu est celui d'un organisme à but non lucratif (OBNL), qui offre plusieurs avantages considérables pour des projets de ce type. Ainsi, lors de la dernière rencontre du comité de gestion, il a été convenu qu'un CA provisoire serait mis sur pied rapidement pour constituer un OBNL, d'ici l'automne. Il rappelle l'importance que le milieu municipal puisse donner un bon signal à ce CA provisoire. En ce sens, un courriel pour faire état du dossier a été transmis à l'ensemble des municipalités, incluant un projet de résolution, pour lequel les municipalités sont invités à adopter pour réitérer l'engagement du milieu municipal dans ce projet d'importance pour le Témiscamingue.

Diverses questions sont soulevées par les membres du conseil : engagement des municipalités locales sur les investissements versus les coûts d'opérations, l'engagement de la ville de Ville-Marie, le délai pour l'acceptation du projet du Pontiac auprès du programme provincial, d'éventuels déficits d'opérations.

M. Barrette conclut en réitérant l'importance de donner un signal clair au futur OBNL quant à l'apport des municipalités locales dans le projet d'une nouvelle infrastructure aquatique.

## Information

### ENJEU PONCTUEL: TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN.

Les membres du conseil prennent acte de la correspondance de M. Pierre Maheux, d'Autobus Maheux, confirmant leur contribution auprès de la Fédération des transporteurs par autobus pour la production d'un « Plan de reprise des services interurbains » déposé auprès du MTQ. La précarité de ce service est fort préoccupante, notamment avec la mise en place des mesures sanitaires, qui a pour conséquence de réduire considérablement le nombre de passagers lors de transport et donc la rentabilité du service pour le transporteur.

## 06-20-236

### FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES: VOLET 2 - PROJETS SPÉCIAUX | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DE PROJETS.

M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente le projet recommandé par le comité du GAMME pour le Volet 2-Projets spéciaux – dépôt en continu.

**CONSIDÉRANT** l'envergure et la pérennité sur un horizon de 8 ans démontrées dans le projet de la Station de Recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le projet a un impact sur l'ensemble du territoire par le réseau de fermes participantes;

**CONSIDÉRANT** les retombées majeures et durables en termes d'apports économiques et scientifiques, et la création de 9 emplois;

**CONSIDÉRANT** que le projet représente un levier de développement pour le créneau de l'agriculture innovante sur le territoire, en lien avec le PDZA et le pôle d'excellence porté par la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le projet rend disponible une main d'œuvre spécialisée permettant un apport technique accessible pour le milieu agricole local;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité GAMME;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu majoritairement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue alloue un budget de 180 000 \$ sur 3 ans, soit 60 000 \$ par année pour 2020-2021-2022, provenant du Volet 2-Projets spéciaux du FDT 2020, afin de réaliser le projet de développement de la filière en grandes cultures biologiques – Étape 1 et 2 présenté par la Station de Recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue de l'UQAT.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	14	10 892
<b>Contre</b>	1	316
M. André Pâquet (Fugèreville) vote contre la résolution et enregistre sa dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b>N. B. :</b> Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**06-20-237**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -  
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 155 833,09 \$ pour le projet suivant :

**Projet FDT 2020 – demande de remboursement /juin 2020**

1er projet | Demandeur : Comité ELAN

Projet : Mise sur pied d'une résidence pour personnes âgées à Laverlochère

Montant autorisé : 314 500 \$ (75 000 \$ enveloppe 2017, 75 000 \$ enveloppe 2018 et 164 500 \$ enveloppe 2020)

Montant à payer : 155 833,09 \$ (montant résiduel du soutien, factures reçues pour un montant de 318 638,45 \$)

\*Un déboursé de 140 190,49\$ a été autorisé au CA de mars 2020 et un autre de 18 476,42 \$ au CA de juin 2020.

\*Total des factures reçues jusqu'à maintenant : 635 972,27 \$

**06-20-238**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) | VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION » | AUTORISATION POUR SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

**ATTENDU QUE** le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** le volet 3 « Signature et Innovation » du Fonds Régions et Ruralité s'inscrit dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités visant à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

**ATTENDU QUE** la première étape consiste à signifier au MAMH son intérêt à mettre en œuvre un projet « Signature innovation ». Avec cet avis d'intérêt, la MRC pourra obtenir un montant maximal de 50 000 \$, pris à même la somme attribuée pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'étape de la définition du projet;

**ATTENDU QUE** pour se prévaloir de cette aide financière, la MRC doit compléter une demande d'aide financière accompagnée d'une résolution du Conseil de la MRC;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, le formulaire relatif à l'aide financière quant à la démarche de définition du projet « *Signature et Innovation* » du Fonds régions et ruralité et de le déposer au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **06-20-239**

#### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) | VOLET 4 « SOUTIEN À LA VITALISATION » | AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION.**

---

**ATTENDU QUE** le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** le volet 4 « Soutien à la vitalisation » du Fonds Régions et Ruralité vise à conclure une entente de vitalisation qui permettra à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe 2020-2024 pour la MRC de Témiscamingue sera de 1 301 790 \$ et que pour l'année 2020, le montant à recevoir est de 260 358 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la vitalisation » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**06-20-240**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ | VOLET 2 - SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC | POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES.**

---

**CONSIDÉRANT** l'article 20 de l'entente du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** cet article stipule que l'organisme adopte et maintient à jour, une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue a une Politique d'investissement FLI-FLS, adoptée par le Conseil de la MRC, le 20 septembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci répond aux besoins du territoire en termes de soutien au milieu entrepreneurial;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC reconduit la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité, à titre de Politique de soutien aux entreprises et ce, pour les années 2020-2024.

**06-20-241**

**CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | IDENTIFICATION D'UNE PRIORITÉ TERRITORIALE QUI SERA PORTÉE PAR CETTE INSTANCE.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite soutenir chaque MRC, dans la concrétisation d'un dossier prioritaire pour celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue, sur une base annuelle, adopte les grandes priorités pour le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de la filière hydroélectrique communautaire figure parmi ses grandes priorités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- **D'IDENTIFIER** le développement du projet ONIMIKI comme priorité à être portée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec la MRC de Témiscamingue.

**06-20-242**

**TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE ET LE BALADEUR – APPROBATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ APPLICABLE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020.**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi de reconduire les tarifications de 2019 pour l'année 2020 pour le service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la prochaine tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce renouvellement de la tarification a été adopté par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue lors de la réunion régulière du 12 mai 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le renouvellement de tarification telle qu'adopté par la Corporation du transport adapté, à sa séance du 12 mai 2020.

**Information**

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE ET LE BALADEUR.**

---

Les membres du conseil prennent acte des rapports d'activités de l'année 2019 pour la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ainsi que le Baladeur.

**06-20-243**

**CONSULTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est saisi, depuis de nombreuses années, de la problématique d'application du Règlement

sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) sur les sols peu ou pas perméables en Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a mis en place le 12 mai 2000, un chantier spécifique afin de trouver une solution économiquement abordable dans les meilleurs délais à la problématique de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport final du chantier spécifique 2000-2009 conclut qu'il n'y a aucun système de traitement ou d'évacuation qui répond aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) lorsque le système d'une résidence isolée se localise dans un sol imperméable (sol argileux);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a mis en place le 17 février 2015, un comité technique afin d'orienter les démarches pour trouver des solutions adaptées à l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail établi par le MELCC n'a jamais été complété et par conséquent, aucune conclusion n'a été présentée et testée telle qu'établie;

**CONSIDÉRANT QU'**un dépôt du rapport final de l'UQAT était prévu en janvier 2017. Que ce dernier devait caractériser les sols argileux de l'Abitibi-Témiscamingue (cartographie) et se prononcer sur l'applicabilité de 6 systèmes fonctionnant dans l'argile et développés en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Wisconsin ;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement deux entreprises sont accréditées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les sols imperméables, mais qu'il s'agit d'une solution extrêmement onéreuse (plus de 30 000 \$) et qu'elle engendre des dépenses annuelles au-delà de 1 400\$;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ces deux entreprises, une seule solution est possible dans le cas où la municipalité n'a pas adopté de règlement assurant la prise en charge de l'entretien des systèmes à rayonnement UV par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les premiers systèmes accrédités pour les sols imperméables installés en Abitibi-Témiscamingue se sont révélés inefficaces et ont présenté des problématiques importantes ce qui soulève un sérieux questionnement à recommander ce type d'installation pour nos citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est présentement en processus de consultation publique pour modifier le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère reconnaît que « le nombre de propriétaires qui pourront installer les solutions supplémentaires est restreint et modeste » dans le cadre des modifications proposées;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) apportent très peu de réponse à la problématique de fond. Le règlement est et demeure basé sur le principe d'infiltration dans le sol;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue présente, dans plusieurs secteurs, des sols imperméables majoritairement constitués d'argile non structurée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a trouvé des dispositions particulières à d'autres territoires;

**CONSIDÉRANT QU'**une modification au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) pourrait offrir une alternative accessible économiquement pour le sol imperméable ou peu imperméable soit

- permettre l'utilisation de sols d'emprunt contrôlé (sols perméables) pour l'aménagement de champ de polissage dont les sols de surface sont constitués à plus de 60% de sols imperméables sur plusieurs mètres d'épaisseur;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus du Témiscamingue jugent important et primordial de trouver des solutions à l'application du règlement puisque le règlement actuel compromet grandement le maintien et le développement de nos habitats ruraux, de villégiature et urbains non desservis par un réseau d'égout et ce, dans le respect de l'environnement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Roy  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** la collaboration du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de:
  1. Poursuivre la recherche qui permettra de trouver des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes :
    - Adaptés aux particularités des sols imperméables ou peu imperméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
    - Accessibles économiquement pour tous les citoyens (moins coûteuse en sols argileux);
    - Conçus afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22).
  2. Finaliser la démarche entreprise régionalement afin d'établir le diagnostic d'applicabilité par MRC et municipalité, notamment le dépôt du rapport final de l'UQAT;

3. Mettre en place un projet pilote régional afin de réellement évaluer la proposition des systèmes de traitement sur sol rapporté et des impacts sur l'environnement et la santé publique.

**06-20-244**

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE INCLUANT LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.**

**CONSIDÉRANT** la présentation au comité administratif le 10 juin 2020 et le dépôt des états financiers 2019 au conseil de la MRC à sa séance du 20 mai 2020, préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CA;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Norman Young  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2019.

**06-20-245**

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020.**

**CONSIDÉRANT** les articles 966 et suivants du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificateur général de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2020.

M<sup>me</sup> Julie Desrochers, CPA, agira comme vérificatrice spécifique.

**Information**

**CADRE LÉGAL DE L'OBLIGATION D'UNE MRC POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE | DÉPÔT D'UNE OPINION JURIDIQUE.**

La directrice générale dépose l'opinion juridique de la firme Deveau, concernant l'obligation potentielle de prise en charge de la MRC d'une entente intermunicipale prévoyant la délégation de compétences entre des municipalités locales.

Le document confirme qu'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, la MRC peut se voir obligée d'accepter la délégation de compétence lui étant attribuée par une entente entre deux municipalités locales. Cette obligation est rencontrée par la

gestion de deux ententes intermunicipales, soit pour le service d'urbanisme et pour le service en santé et sécurité au travail.

Cependant, l'opinion vient clarifier certains aspects, notamment que « Toute dépense découlant de l'application de l'entente est assumée entièrement par les municipalités locales signataires de l'entente. De plus, seules ces municipalités sont habilitées à participer aux délibérations et aux votes du conseil de la MRC quant à l'exercice des fonctions déléguées. »

Actuellement, certaines dépenses liées aux ententes intermunicipales sont assumées par la MRC, soit par des contributions ou par le Fonds de développement des territoires. À la lumière de cet avis juridique, la directrice générale invite le Conseil de la MRC à réfléchir, aux fins du prochain budget, si la totalité des dépenses liées aux ententes devront, à partir de 2021, être assumées entièrement par les municipalités participantes aux ententes respectives.

#### Information

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

#### 06-20-246

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION DE COLLECTE.**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public N° 01-2020, autorisé par le conseil de la MRC le 18 mars 2020, résolution n° 03-18-124, concernant l'achat d'un nouveau camion de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un camion de collecte des matières résiduelles à chargement latéral et que l'ouverture de celles-ci s'est effectuée le 12 mai 2020 à 15 h 30 au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été déposée par l'entreprise Clément Chrysler Dodge Ltée pour un montant de 320 927\$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** la conformité de la soumission reçue aux dispositions du devis de soumission (cahier des charges) du 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 mai dernier;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
appuyé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise Clément Chrysler Dodge Ltée, étant le seul soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison du camion de collecte des matières résiduelles à chargement latéral, selon les dispositions de l'appel d'offres et du devis de soumission de la MRCT, au montant de 368 985,82 \$ (taxes incluses).

La préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Clément Chrysler Dodge Ltée et la MRC de Témiscamingue.

Le montant nécessaire pour l'acquisition du camion sera pris à même le fonds d'immobilisation pour le remplacement des camions de collecte.

Il est à noter que la date demandée de livraison du camion est retardée au 18 novembre 2020, au lieu du 21 octobre 2020, considérant que la décision du conseil a été retardée d'un mois.

### Information

### **SÉCURITÉ INCENDIE : DÉBUT DU CHANTIER DE LA RÉVISION DE TROIS ENTENTES.**

Lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 26 février dernier, les élus ont été informés de la tenue d'une rencontre d'informations organisée par la RISIT, particulièrement sur les compétences et responsabilités de diverses instances du territoire en matière de sécurité incendie. Il a été convenu que la révision de certaines ententes actuelles, dans une vision territoriale, s'avérait importante et que la tenue d'une rencontre du comité de sécurité incendie (CSI), comité aviseur pour le conseil, se tienne rapidement.

La crise du Covid-19 a amené le report de la rencontre du CSI qui était planifiée à la mi-mars. Le chantier de la révision des ententes débutera donc au cours des prochaines semaines et il est visé de présenter des recommandations au conseil de la MRC au début de l'automne.

Rappelons qu'il est question des ententes suivantes :

- Entente de prêt et d'entretien d'équipement pour les interventions de désincarcération
- Entente de prêt et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé
- Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

La préfète rappelle l'importance que toutes les municipalités s'impliquent dans cette révision, de demeurer attentifs pour être cohérents et congruents dans une vision territoriale.

**Information      SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la séance du 19 mai 2020.

**Information      INFORMATIQUE | ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILES POUR L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CA ET CONSEIL A L'EXTÉRIEUR DES BUREAUX DE LA MRC.**

Une offre de services pour l'achat d'une salle d'enregistrement « mobile » a été présentée aux membres du CA. Avant de prendre une décision, ceux-ci recommandent d'apporter le point au prochain conseil de la MRC, après avoir vérifié l'intérêt des municipalités locales à utiliser cet équipement, afin de favoriser une efficience quant à son utilisation, vu le coût d'investissement.

**06-20-247      AFFAIRES MUNICIPALES : RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) | COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le chantier entourant la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est débuté;

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre une mise en œuvre optimale du mandat du consultant externe, des structures de concertation complémentaires ont été mises en place afin de favoriser une adhésion et une participation des acteurs clés autour du PDZA;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura un comité de pilotage qui sera composé d'une douzaine de représentants du milieu et qui aura pour rôle d'orienter, de commenter, de bonifier et de valider les travaux du consultant

**CONSIDÉRANT QUE** c'est le comité municipal-agricole et agroalimentaire de la MRC qui agira comme comité de pilotage, auquel se joindront un représentant du Syndicat de l'UPA du Témiscamingue et quatre élus du conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Roy  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Daniel Barrette, M. Simon Gélinas et M. Yves Ouellet, comme représentants du Conseil de la MRC sur le comité de pilotage pour la révision du PDZA.

Au total, 5 rencontres (physiques et téléphoniques) sont prévues avec le comité de pilotage en cours de mandat qui est prévu être complété pour mai 2021.

**Information**     **AFFAIRES NOUVELLES | CAMPAGNE « JOURNÉES DES FINISSANTS ».**

Une fiche de consignes ainsi que du visuel pour contribuer à la campagne conjointe RQRÉ-Allo-prof-Télé-Québec : 19 juin 2020 – La Journée des finissants ont été partagés par la coordonnatrice régionale d'Action réussite; 61 partenaires dans tout le Québec appuient cette action et se mobilisent pour rendre un grand hommage aux finissants de tous les ordres d'enseignement.

Action réussite lancera un communiqué régional adapté de celui du national au cours de la semaine prochaine.

De plus, la préfète souligne que la MRC contribuera au soulèvement de la fin de l'année scolaire pour les finissant (e)s des trois polyvalentes du Témiscamingue, par la remise de 2 textes percutants, l'un de Martin Héroux, l'autre de Mme Bolduc et d'un cadeau symbolique de Là où on vit, afin de rappeler l'importance de ces jeunes pour l'avenir de notre territoire.

**Information**     **AFFAIRES NOUVELLES | SITUATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TÉMISCAMINGUE.**

Les membres du conseil prennent acte de la correspondance émise par les organismes communautaires du Témiscamingue, qui exposent l'apport de ceux-ci dans la crise de la Covid au Témiscamingue.

**06-20-248**     **AFFAIRES NOUVELLES | MOTIONS DE FÉLICITATIONS.**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une motion de remerciements à l'endroit de M<sup>me</sup> Claire Bolduc qui vient de terminer son mandat de 2 ans, comme présidente de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les membres du conseil saluent son leadership au sein de la région pendant son mandat et sa contribution à bien positionner celle-ci.

**06-20-249**     **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 26 AOÛT 2020**

Il est 21 h 56.

*Claire Bolduc, agr.*

Claire Bolduc, préfète

*Lyne Gironne*

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS** : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.